



Chambre Nationale des Services d'Ambulances

## Rapport d'activités du Secrétaire national

### Assemblée générale 2022

Chers adhérents, chers collègues,

Avant de commencer le rapport d'activités et vous faire part des dossiers sur lesquels a travaillé la Chambre, je souhaiterais remercier l'ensemble des représentants de la Chambre, des instances et des membres des commissions qui, par leur travail de réflexion et les propositions qu'ils ont avancées, ont permis à la CNSA d'aboutir à des positionnements clairs et bien souvent partagés par nos partenaires sociaux et institutionnels, ainsi qu'à des avancées majeures ou en cours de réalisation, malgré la période de crise que nous traversons.

- 1) Mise en œuvre des réformes : UPH, formation et gestes ambulanciers
- 2) Situation économique et aides de l'Etat
- 4) Négociations sociales
- 5) Relations institutionnelles et communication (presse)

#### **1) Mise en œuvre des réformes : UPH, formation et gestes ambulanciers**

##### A) UPH

La fin de l'année 2021 avait été marquée par une période d'incertitudes concernant le sort de la réforme UPH, au bénéfice de laquelle la CNSA s'était engagée au premier rang des fédérations du secteur. L'année 2022 a été celle de la clarification et de sa mise en œuvre effective. En effet, le décret portant réforme des transports sanitaires urgents a été publié le 22 avril, ce qui a mis fin à une longue mobilisation de tout le secteur, qui a tenu les instances et les adhérents en haleine durant plusieurs mois, entre réunions (parfois nocturnes) avec les cabinets du ministère de la Santé et de Matignon, courriers officiels à l'Élysée, Matignon et la Santé signés par toutes les fédérations et mouvements de grève.

Pour rappel, cette réforme permet de trouver une organisation des transports sanitaires plus pertinente et de répondre de manière efficace et adaptée aux besoins croissants de la population en transport sur appel du Centre-15 et en aide médicale urgente. Elle aboutit à une cohérence renforcée de toute la chaîne de gestion des urgences et représente, pour la CNSA, un réel progrès pour les concitoyens. Enfin, elle permet une couverture H24 et une clarification des relations entre pompiers et ambulanciers, que nous souhaitons sereines et complémentaires.

Fidèle à sa mission première d'accompagnement des adhérents, la CNSA a réuni le 17 mai ses représentants de terrain ainsi que les présidents d'ATSU, toutes appartenances syndicales confondues, pour une réunion d'information relative à la réforme et aux moyens de la mettre en



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

œuvre de la manière la plus optimale possible sur le terrain. Elle a convié à cette occasion Pierre Savary, chef de bureau Premier recours à la DGOS, et Cédric Duboudin de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté pour une présentation de l'outil de simulation. Etaient également associés les éditeurs de logiciels, appelés à adapter leurs solutions à la nouvelle organisation induite par la réforme.

La Chambre a appelé ses adhérents dès le mois de juin à se mobiliser dès que possible auprès de leurs interlocuteurs institutionnels pour lancer les concertations en vue de l'enclenchement des dispositions incluses dans l'avenant 10. Pour ce faire, elle a organisé, à partir de cette date, des réunions régulières de suivi de l'application de la réforme avec ses représentants et adhérents, pour dresser un état des lieux des disparités selon les territoires et en faire un rapport au ministère de la Santé. Enfin, nous avons mis à disposition de l'ensemble des adhérents une foire aux questions afin que les entreprises soient guidées le mieux possible vers le bouleversement organisationnel que représente cette réforme d'importance.

La CNSA a à cœur d'anticiper au mieux sa mise en œuvre opérationnelle. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée tout au long du second semestre 2022 auprès des adhérents et des ATSU pour leur fournir un maximum d'outils pratiques, tels que le cahier des charges, la convention bipartite SAMU/ATSU, le contrat de travail du coordonnateur ambulancier... qui ont servi de base de travail pour les entreprises sur le terrain. En août, elle a communiqué aux entreprises et aux ATSU des tableaux de suivi permettant, à partir des données de transport UPH renseignées, d'automatiser le calcul du RMG (revenu minimum garanti) par l'Assurance maladie, sur lequel nous reviendrons.

A cette heure, la Chambre reste pleinement mobilisée pour harmoniser le plus possible l'application de la réforme au niveau national et permettre le versement du calcul RMG dans les meilleures conditions.

### B) Formation et gestes ambulanciers

Après un an de travaux et de négociations sur la réingénierie du DEA regroupant la CNSA, la FNMS, l'Aftral, la Croix-Rouge sous l'arbitrage de la DGOS, l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier a été publié le 11 avril.

Au-delà du nouveau référentiel de formation, la Chambre a pu se féliciter de la publication du référentiel de compétence, qui constituait une de ses revendications majeures depuis 2006. Ce nouvel arrêté modernise en profondeur la formation des personnels ambulanciers avec une augmentation de 101h de formation théorique et de 70h pour la formation pratique pour un total de 801h de formation.

Le contenu pédagogique de la formation a été enrichi et réorganisé avec un nouveau référentiel de formation en cinq nouveaux blocs de compétences pour un total de 10 modules. Et le référentiel d'activités propose une définition qui associe l'ambulancier à des thèmes chers à la CNSA : professionnel de santé, prise en soin, aide médicale urgente, soins relevant de l'urgence...



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

Cet arrêté marque donc un progrès vers la reconnaissance de l'ambulancier comme l'un des premiers maillons de la chaîne de soin.

En parallèle, le décret relatif aux nouveaux gestes pouvant être réalisés par les ambulanciers dans le cadre des missions SAMU a été publié le 22 avril et l'arrêté relatif à la formation pour la généralisation de la formation préalable obligatoire le 31 octobre.

La CNSA se félicite de la parution de ces textes qui lancent la mise à niveau nationale de l'ensemble des salariés titulaires du DEA pour la réalisation de ces nouveaux gestes.

### **2) Situation économique du secteur**

Le conflit en Ukraine, la hausse du prix du carburant et l'inflation généralisée sur l'ensemble de produits de consommation ont constitué une série de crises tout au long de l'année 2022 qui ont mis à mal la situation économique du secteur et la trésorerie des entreprises. Cette situation a justifié la formulation, par la Chambre, de demandes de nouvelles aides et la poursuite de celles qui avaient été promises par la mandature précédente et qui restent à l'heure actuelle, pour certaines d'entre elles, toujours dues.

Ayant à cœur d'œuvrer pour la reconnaissance et l'attractivité du métier, et désireuse de contrer la hausse des prix du carburant qui a un impact direct sur la trésorerie, la CNSA s'est engagée auprès de ses adhérents à négocier des aides en faveur du secteur. Mission accomplie en théorie et en partie puisque nous avons obtenu, après un échange le 8 mars avec le cabinet du ministre de la Santé, que deux enveloppes d'aides d'un montant total de 100 millions d'euros soient allouées au secteur du transport sanitaire :

- la première, d'un montant de 65 millions d'euros, devant suivre l'entrée en vigueur du décret relatif à la réforme de la garde ambulancière ;
- la seconde, à hauteur de 35 millions d'euros, consistant en un complément de financement.

En pratique, il s'est avéré plus compliqué d'obtenir la totalité de ces aides puisque le solde de 35 millions n'a, à l'heure actuelle, toujours pas été versé et son principe n'est pas acté malgré l'engagement du gouvernement.

Une autre problématique rencontrée concerne le versement du revenu minimum garanti (RMG). Malgré des négociations avec la CNAM censées avoir abouti en septembre, l'Assurance maladie n'a dans un premier temps pas semblé vouloir honorer ses engagements, réitérés à notre Convention 2022. En effet, le versement de ce RMG est, toujours à ce jour, très partiel et les informations des différentes caisses très parcellaires selon les territoires. Il s'avère même, pour certains territoires, qu'il n'y a pas eu d'échanges entre la CPAM et les ATSU, voire pas de retour de la CNAM pour les CPAM locales. La Chambre a alors décidé d'alerter en octobre, via de nombreux échanges téléphoniques et électroniques, les instances dirigeantes de la CNAM pour assurer le versement du complément RMG comme convenu.



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

A la suite de ces échanges initiés par la Chambre, le directeur général de la CNAM a décidé de la publication le 7 novembre d'une note-réseau à destination de l'ensemble des caisses primaires d'assurance maladie afin qu'elles puissent procéder au versement dans tous les départements. Il a informé également notre fédération que l'ordre de paiement des sorties blanches avait été émis.

Concernant les autres aides, nous avons plaidé et obtenu le 18 mars une aide de 300 € par véhicule sanitaire (ambulances et VSL), par l'intermédiaire de la FNTV, en compensation de la hausse des prix du carburant. Si l'aide aux ambulances a pu être versée dans les temps, celle destinée aux VSL a rencontré quelque retard, ce qui a poussé la Chambre à intercéder le 27 avril auprès de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) pour régler le problème.

Dans le cadre de l'avenant 10, la CNSA a également obtenu après négociations une revalorisation de l'aide à l'équipement début mai pour un paiement en juin.

La Chambre s'est aussi mobilisée pour obtenir le paiement des factures adressées par les entreprises aux préfectures à la suite des réquisitions qui ont eu lieu dans le cadre de la mobilisation d'octobre 2021. Elle a ainsi mis à disposition de ses adhérents le 27 janvier un ensemble de documents juridiques leur permettant d'être rétribués conformément à l'avenant 10 et au code général des collectivités territoriales, notamment des modèles de recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur en cas de refus des préfectures d'indemniser les entreprises.

Au total, depuis l'année dernière, le montant des aides s'est élevé à plus de 400 millions d'euros selon les données chiffrées par KPMG. Enfin, des négociations ont eu lieu toute l'année avec la DSS pour compenser les difficultés de recouvrement du ticket modérateur dans le cadre des transports UPH. L'exonération totale est prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023. A ce jour, le montant estimé est de 7 millions d'euros.

Mais le secteur se retrouve dans une situation complexe où la grande majorité des entreprises se voient contraintes de faire des avances de trésorerie depuis plusieurs mois. Cette situation ne peut perdurer, car cela va générer des difficultés économiques importantes pour les entreprises, qui risquent de se retrouver en cessation de paiement. Un signal d'alarme a été tiré le 15 novembre par voie de communiqué pour sensibiliser la presse et le grand public aux difficultés rencontrées actuellement par les entreprises. Enfin, la CNSA est toujours en attente de l'ouverture de négociations tarifaires conventionnelles avec l'Assurance maladie.

### **3) Questions sociales**

Les négociations avec les partenaires sociaux se poursuivent et de nombreuses réunions ont eu lieu, qui ont permis d'aboutir le 28 mars à la signature de trois accords :

- La prévoyance, avec la mise en place d'un régime de prévoyance dont le montant global de la cotisation s'élève à 1,2% partagé 50/50 employeur salarié, et dont la mise en place s'est faite à partir du 1er juillet.



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

- Les classifications ouvriers : cet accord définit trois nouveaux niveaux pour décorrélérer le poste du diplôme. En effet, l'ambulancier de niveau 1 est titulaire de l'auxiliaire ambulancier et l'ambulancier de niveau 2 et 3 est titulaire du DEA.
- Les revalorisations de salaires, qui se sont faites en deux temps, en avril et juillet.

L'objectif de ces négociations, pour la CNSA, étant d'assurer la sécurisation du parcours professionnel et la fluidité du passage entre les différents niveaux.

La signature de ces trois accords marque une étape importante pour la reconnaissance du métier d'ambulancier. Nous nous félicitons collectivement, organisations patronales et salariales, d'avoir pu mener à terme ces négociations dans un contexte économique tendu et difficile. En plus des revalorisations des taux horaires, indispensables pour l'attractivité de nos entreprises, nous avons signé un accord en matière de protection sociale car, en plus d'être un des piliers de l'accord de 2016, c'est un sujet important pour le bien-être au travail de nos salariés. La modernisation des classifications, qui vient s'adosser à la réforme du DEA, nous permet de construire une nouvelle grille cohérente et en adéquation avec les évolutions des entreprises de transport sanitaire.

A la suite de ces signatures, encensées par la quasi-totalité des syndicats de salariés, la Chambre a joué son rôle d'accompagnateur pédagogique et a mis en œuvre des réunions régulières avec les adhérents pour expliquer les enjeux et la portée de ces accords.

La réforme de l'UPH a également mis fin aux dispositions transitoires de l'accord du 16 juin 2016 sur le traitement des heures d'équivalences pendant les « services de permanence ». Là encore, la CNSA a œuvré pour aider les entreprises du secteur en diffusant une note de service type permettant de faciliter la pré-attribution des pauses en l'absence de régulation (nuit, week-end et jour férié).

### **4) Relations institutionnelles**

2022 a été, comme l'a énoncé le président, l'année de la publication, conjointement avec la FNMS, du Livre blanc du transport sanitaire, qui a servi de base de travail et de réflexion à nos représentants pour défendre les positions de la Chambre en vue des élections présidentielle et législatives. Ce livre blanc est le fruit d'un travail de plusieurs mois entre les représentants des ambulanciers d'entreprises de toutes tailles, sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux. Il a également été distribué à l'ensemble des parlementaires, ce qui nous a permis, comme l'a dit le président, d'obtenir une vingtaine de rendez-vous, des questions au gouvernement et même un dépôt d'amendement sur l'ambulance A2.

La Chambre a décidé de mettre un coup d'accélérateur sur les relations institutionnelles, en établissant un partenariat à partir du mois de juin avec le cabinet Alevia conseil. Ce qui nous a permis de renforcer la communication de la CNSA sur les réseaux sociaux, comme vous l'avez sans doute tous remarqué, et d'obtenir un nombre important de reportages et d'interviews par la presse nationale et locale à la suite d'envois de communiqués de presse déjà évoqués par le président. Pour ce faire, nos représentants sont régulièrement sollicités afin de porter la parole de la Chambre auprès des différents médias.

57 rue de Turbigo 75003 PARIS - 01 43 27 56 74

[cnsa@cnsa-ambulances.com](mailto:cnsa@cnsa-ambulances.com) - [www.cnsa-ambulances.com](http://www.cnsa-ambulances.com)

Membre fondateur de la  **CNM**  
CONFÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

Nous avons enfin organisé avec Alevia plusieurs réunions de travail avec un panel représentatif d'adhérents afin de les préparer à la prise de parole en public ou dans les médias et pour définir une feuille de route stratégique pour les mois à venir.

La collaboration avec le groupe de travail de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) s'est poursuivie et a abouti à la publication d'un argumentaire sur l'accès aux soins, qui a été présenté aux candidats pour la présidentielle et les législatives. Une nouvelle session de travail se réunira en décembre.

Avec la nouvelle mandature, de nouveaux contacts ont dû être établis avec le personnel renouvelé, notamment au ministère de la Santé. Ainsi, la Chambre a pu présenter le 23 août l'ensemble de son argumentaire à Romain Bégué, conseiller premier recours au cabinet du ministre, pour y exposer nos inquiétudes en matière d'emploi, d'économie et de réglementation. Enfin, le contact vient d'être établi, fin octobre, avec Marie Daudé, nouvelle directrice générale de la DGOS. Nous sommes en attente d'une date de réunion qui devrait avoir lieu prochainement.

La CNSA est actuellement en négociations auprès du cabinet du ministre de la Santé pour intégrer le HCPP : Haut Conseil des Professions Paramédicales.

Sur d'autres sujets, la Chambre s'est prononcée le 7 juillet dans un courrier au ministre de la Santé sur les 41 recommandations de la mission flash sur les missions d'urgence et soins non programmés.

Enfin, à la suite de la coopération que nous avons initiée l'année dernière avec Philippe Dole sur la reconnaissance du métier d'ambulancier et du secteur du transport sanitaire, inspecteur de l'IGAS, la CNSA, représentée par son président, a signé le 7 mars une charte des métiers sous-tension en présence d'Élisabeth Borne, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

N'oublions pas l'engagement de la CNSA et de ses administrateurs au sein du collectif Solidarité Ambulancière France Ukraine, qui a pu acheminer des dizaines d'ambulances et du matériel médical en Ukraine courant mars et avril. La Chambre s'est bien sûr fait le relais de l'appel à la mobilisation et aux dons lancé par le collectif, pour la solidarité avec la population ukrainienne.

### **Conclusion**

Comme je l'ai mentionné en introduction du présent rapport, l'année 2021 avait été marquée par de fortes incertitudes relatives à l'issue des réformes sur lesquelles nous avons travaillé et qui avaient été maintes fois repoussées. 2022 a été l'année de l'accomplissement de ces réformes qui ont fait avancer le secteur d'un grand pas : urgence pré-hospitalière, formation, gestes ambulanciers, autant d'étapes décisives pour notre secteur qui ont placé l'ambulancier au cœur du parcours de soins, en tant que professionnel de santé à part entière et sur lequel il faut compter.



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

Si nous n'avions bien sûr pas prévu que ces réformes entreraient en vigueur au beau milieu de crises, cette fois non plus sanitaire, mais économiques ou dues à la politique extérieure, la CNSA a su, par le travail conjoint, sans relâche et engagé de son président, ses administrateurs, ses permanents, eux-mêmes motivés par le service rendu aux adhérents, s'adapter à ce contexte d'urgence et de crise et se positionner sans cesse en tant que précurseur et convoyeur d'idées et de prises de position fortes et affirmées.

Les nombreuses activités de notre syndicat, dont nous avons établi un rapport trop bref et succinct, qui représentent des centaines d'heures de travail et de mobilisations, ont pu le placer en tant qu'interlocuteur incontournable de nos partenaires institutionnels.

Il reste bien sûr encore des étapes à franchir (à titre d'exemple, l'intégration de notre fédération au sein du HCPP ou dans le Ségur du numérique) et des dossiers à mener à bien : les aides promises qui nous restent dues, les négociations conventionnelles qui doivent s'ouvrir etc. Mais nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de la place centrale et première que nous occupons dans le secteur, grâce à un travail de fond indéniable et à un effort sur la forme par une communication efficace, offensive et revigorée.

Comme l'a évoqué le président, le contexte économique est difficile, nos trésoreries mises à mal et les besoins en recrutement sans cesse croissants. Mais vous pourrez toujours compter sur l'investissement quotidien de vos représentants pour défendre vos intérêts.

En effet, si la Chambre a pu s'investir sur de nombreux fronts, c'est grâce à l'investissement des professionnels qui en sont membres, dans le cadre notamment des commissions de travail, et qui lui consacrent beaucoup de temps, sans oublier bien sûr l'équipe des permanents dévoués à votre service. Nous les en remercions.

Nous restons à votre écoute afin de pouvoir cerner au mieux vos besoins et contribuer à mener les combats qui seront nécessaires. Vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie.